

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602168-20231012-delib236107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Département
de la
Seine-Maritime

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 5 octobre 2023 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.



Arrondissement
de Rouen

Étaient présents : Gambier Dominique, Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Deme Abdoulaziz, Nectoux Béatrice, Prévost Pauline, Guillet Dorothée, Colin Emilie, Cheval Alexandre, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Maupu Edwige, Ridez Yoann, Leroux Sandrine, Thiessé Stéphanie, Delahaye Joël, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Belhadj Lazreg, Nicolle Nadia, Arnoult Mickaël, Cornelis Annie (pour les délibérations 23-61 à 23-78), Colin Yannick.

Canton de
Mont-Saint-Aignan

Étaient absents et avaient donné pouvoir : Neyt Lucie à Deloignon Mirella, Vitoux Emmanuel à Dufour Xavier, Michelin Martine à Duchaussoy Vincent, Cornelis Annie à Yannick Colin pour les délibérations 23-79 et 23-80.

Délibération
n°23-61-07

En raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement impactant les services municipaux, il est proposé de retenir le pourcentage d'évolution de 5% des tarifs 2024 de location des salles municipales.



Tarifs publics pour
2024

Les tarifs suivants sont proposés :

Location des salles
Cailly, Clairette et
Halle du Pont
Roulant

Délibération n°23-61-07 / Nom. : 7.10 Divers

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'État.

		CAILLY	CLAIRETTE	CLAIRETTE 1	CLAIRETTE 2	HALLE DU PONT ROULANT
Tarif communal, associations locales non conventionnées ou non subventionnées, partis politiques						
Vacation < 5 heures	HT	249,17	181,67	124,17	40,83	215,83
	TTC	299,00	218,00	149,00	49,00	259,00
Week-end : vendredi soir → lundi matin	HT	743,33	536,67	376,67		653,33
	TTC	892,00	644,00	452,00		784,00
Journée : jour férié ou durée > 5 heures	HT	371,67	268,33	188,33	58,33	326,67
	TTC	446,00	322,00	226,00	70,00	392,00
Caution		1 500,00	1 200,00	1 000,00		1 500,00
Associations locales subventionnées et conventionnées par la ville						
Vacation < 5 heures	HT	154,17	111,67	80,00	41,67	137,50
	TTC	185,00	134,00	96,00	50,00	165,00
Week-end : vendredi soir → lundi matin	HT	463,33	335,00	231,67		400,00
	TTC	556,00	402,00	278,00		480,00
Journée : jour férié ou durée > 5 heures	HT	231,67	167,50	115,83	59,17	200,00
	TTC	278,00	201,00	139,00	71,00	240,00
Caution		1 500,00	1 200,00	1 000,00		1 500,00
Particuliers hors commune, organismes publics, associations extérieures, syndics						
Vacation < 5 heures	HT	371,67	268,33	188,33	58,33	326,67
	TTC	446,00	322,00	226,00	70,00	392,00
Week-end	HT	1 125,00	800,00	561,67		975,00
	TTC	1 350,00	960,00	674,00		1 170,00
Journée : jour férié ou durée > 5 heures	HT	562,50	400,00	280,83	86,67	487,50
	TTC	675,00	480,00	337,00	104,00	585,00
Caution		1 500,00	1 200,00	1 000,00		1 500,00
Entreprises						
Vacation < 5 heures	HT	448,33	321,67	223,33	69,17	390,83
	TTC	538,00	386,00	268,00	83,00	469,00
Week-end : (du 1.09 au 31.03)	HT	1 353,33	963,33	673,33		1 168,33
	TTC	1 624,00	1 156,00	808,00		1 402,00
Journée : jour férié ou durée > 5 heures	HT	676,67	481,67	336,67	103,33	584,17
	TTC	812,00	578,00	404,00	124,00	701,00
Caution						

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider ces tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 et d'approuver leurs modalités de calcul.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,
Dominique Gambier

